

Jean Delors BIYOGUE BI NTOUGOU, 2010, *Les politiques africaines de paix et de sécurité*, Paris, L'Harmattan.

Amandine Gnanguênon

Volume 42, numéro 3, 2011

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/1006236ar>

DOI : <https://doi.org/10.7202/1006236ar>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (imprimé)

1703-7891 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce compte rendu

Gnanguênon, A. (2011). Compte rendu de [Jean Delors BIYOGUE BI NTOUGOU, 2010, *Les politiques africaines de paix et de sécurité*, Paris, L'Harmattan.] *Études internationales*, 42(3), 422–423. <https://doi.org/10.7202/1006236ar>

délais inhérents aux processus d'édition, de publication, d'impression et de distribution d'une monographie universitaire étant ce qu'ils sont, le contenu de *Africa's New Peace and Security Architecture. Promoting Norms, Institutionalizing Solutions* est déjà quelque peu dépassé sur certains points, notamment sur l'opérationnalisation de la Force africaine en attente (FAA). Le chercheur avisé aura donc à cœur de compléter sa lecture par un rapide tour d'horizon du sujet sur Internet afin de prendre connaissance des derniers développements de l'APSA, notamment en ce qui concerne les communautés économiques régionales.

Damien LARRAMENDY

*Réseau francophone de recherche sur les opérations de paix  
Université de Montréal*

### **Les politiques africaines de paix et de sécurité**

*Jean Delors BIYOGUE BI NTOUGOU,  
2010, Paris, L'Harmattan.*

L'attention dont fait l'objet, depuis la création de l'Union africaine (UA) en 2002, l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) pose indéniablement la question de la définition des politiques des États africains en matière de paix et de sécurité. Dans cet ouvrage, l'auteur propose de s'interroger sur la manière dont les politiques africaines de paix et de sécurité peuvent conduire à une paix et une sécurité durable en Afrique. Afin de répondre à cette question, l'auteur présente successivement les caractéristiques des niveaux continental et régional pour ensuite revenir sur leurs limites.

La première partie, qui est la plus longue, est consacrée aux « initiatives continentales en matière de paix et de sécurité ». L'auteur passe en revue les

différents mécanismes de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), puis de l'Union africaine. Dans l'ensemble de cette partie, il cite de nombreux exemples d'engagement sans vraiment développer ni sans faire appel à des travaux de référence. Il aurait pu approfondir certains cas d'étude, en contextualisant le conflit en quelques lignes afin de permettre d'en comprendre les tenants et les aboutissants. Au-delà des blocages politiques institutionnels, le lecteur aurait ainsi pu mieux cerner les obstacles auxquels l'OUA a été confrontée sur le terrain.

Dans le chapitre portant sur l'Union africaine, les principes fondamentaux et les dispositifs de cette organisation sont simplement repris en référence aux textes. En milieu de chapitre, le lecteur se retrouve devant un long développement sur les variables de la conflictualité. Cet éclairage n'est pas inutile, mais il fait l'objet d'une démonstration à lui seul, en décalage avec le sujet de l'ouvrage. Les points évoqués (la volonté de confiscation du pouvoir, la crise des partis politiques de l'opposition, les choix de politique de gouvernance à risque, les pratiques politiques de complaisance) ne sont en outre pas mis à contribution pour la suite du raisonnement, notamment dans le cadre de la réflexion sur les limites des politiques africaines.

Dans la deuxième partie sur « l'appropriation régionale des questions de paix et de sécurité », le choix est porté sur l'étude de trois organisations : la Communauté économique des États d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'Intergovernmental Authority for Development (IGAD) et la Communauté économique des États d'Afrique centrale (CEEAC). Au-delà d'une approche toujours plus descriptive qu'analytique,

de nombreuses questions, auxquelles l'auteur ne fait même pas allusion, restent en suspens. Quel est le lien entre l'UA et les communautés économiques régionales (CER) étudiées ? De même, en quoi l'étude de la CEDEAO, de l'IGAD et de la CEEAC est-elle plus pertinente que celle d'autres CER ?

En dernier lieu, l'auteur propose de revenir sur les faiblesses des politiques africaines de paix et de sécurité. Cette dernière partie aurait sans aucun doute mérité davantage de réflexion (15 pages contre 44 pages pour la deuxième partie et 100 pages pour la première). Le lecteur reste sur sa faim dans la mesure où il s'attend à trouver des éléments de réponse à la problématique posée en introduction. Comme pour les autres parties de l'ouvrage, des thématiques (la réduction du pouvoir du président de la Commission, les difficultés des armées nationales africaines, les problèmes économiques) sont évoquées, pêle-mêle, sans aucune justification quant à leur choix et sans être recadrées avec la problématique générale.

Au vu des questions que pose le renforcement des capacités africaines au maintien de la paix, tout l'intérêt d'un tel ouvrage aurait été d'analyser le décalage existant entre les discours et la réalité, tout en expliquant les raisons. Or, l'auteur se contente de citer des extraits de traités constitutifs, avec une démonstration sans liens logiques ni véritable transition entre les parties. Étant donné que l'ouvrage est écrit par un politologue, il aurait été pertinent d'interroger certaines notions dont le sens et le contenu peuvent faire débat en science politique. En premier lieu, qu'est-ce qu'une « politique africaine de paix et de sécurité » ? La partie théorique en conclusion ne clarifie aucunement la

pensée de l'auteur sur ce point, bien au contraire. Sur la thématique à proprement parler, aucune explication n'est apportée quant à l'utilisation du terme « système africain de paix et de sécurité » plutôt que de parler d'architecture (APSA), expression plus communément admise. Certaines formules employées ne font qu'accentuer le manque de clarté du raisonnement, à l'image du « système de recherche sécuritaire rationalisé ».

Enfin, sur la forme, de nombreuses approximations, voire des erreurs, sont à noter. L'auteur se contente de phrases vagues et générales dans ce qui est censé constituer son argumentation, entre autres l'Afrique compte « plusieurs CER ». Rappelons que l'UA reconnaît huit communautés économiques régionales et six communautés dites sous-régionales, soit 14 CER au total. Parmi les erreurs, l'OUA serait intervenue en Centrafrique à travers la Mission interafricaine de surveillance des accords de Bangui (MISAB) en 1997. Or, la MISAB a été déployée par quatre chefs d'États africains (Gabon, Burkina, Mali, Tchad) avec le soutien de la France, sous chapitre VII de la Charte des Nations Unies. L'OUA n'a joué aucun rôle. En conclusion, du fait de son caractère trop descriptif et approximatif, cet ouvrage se révèle être d'un apport très limité pour tout lecteur qui s'interroge sur les politiques africaines de paix et de sécurité et plus largement sur les enjeux de l'*appropriation africaine*.

Amandine GNANGUËNON

*Institut de recherche stratégique de l'École militaire (IRSEM), Paris*